

In Extenso

In Extenso Rhône-Alpes
24 chemin des Verrières
BP 33
69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54
Fax : +33 (0) 4 78 34 26 66
lyon.charbonnieres@inextenso.fr
www.inextenso.fr

FONDS DE DOTATION ALLP

39 boulevard Ambroise Paré
69008 LYON

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018	6
➤ RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	16



FONDS DE DOTATION ALLP

39 boulevard Ambroise Paré
69008 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION ALLP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charbonnières, le 2 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Rhône-Alpes



Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2018**



FONDS DE DOTATION

BILAN ACTIF

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort.depréc.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	486 754	40 437	446 317	448 278
Constructions	4 744 169	2 887 852	1 856 317	2 076 450
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	5 230 924	2 928 289	2 302 634	2 524 728
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	584		584	43 333
Autres créances (3)				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 710 160		1 710 160	1 706 629
(dt actions propres				
Disponibilités	1 118 968		1 118 968	711 361
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL II	2 829 712		2 829 712	2 461 323
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	8 060 636	2 928 289	5 132 346	4 986 051
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				



FONDS DE DOTATION

BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	4 734 566	4 734 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	166 162	136 522
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	111 254	29 640
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I	5 011 982	4 900 727
Comptes de liaison (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	73 909	73 909
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	14
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 440	11 399
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL (V)	120 363	85 322
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	5 132 346	4 986 050
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	46 454	11 413
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	73 909	73 909
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		



FONDS DE DOTATION

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	460 634	454 728
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	460 634	454 728
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Mécénat reçu	0	0
Cotisations		
Autres produits	100	100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	460 734	454 828
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	82 858	47 828
Impôts, taxes et versements assimilés	46 330	45 724
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	222 095	333 094
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	351 283	426 646
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	109 451	28 182
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	3 532	3 159
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 532	3 159
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 532	3 158
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	112 983	31 340



FONDS DE DOTATION

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 729	1 700
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 729	1 700
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 729	-1 700
Impôts sur les bénéfices (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	464 266	457 987
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	353 012	428 346
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	111 254	29 640
'+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
'- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	111 254	29 640
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

INFORMATIONS FINANCIERES AU 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 5 132 346 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 111 254 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant l'année civile.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016). Il est également fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 n'a pas eu d'incidence sur fonds propres.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

* * * *

CREANCES ET DETTES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances devient inférieure à la valeur comptable.



FONDS DE DOTATION

31/12/2018

IMMOBILISATIONS	ouverture	acquisitions - apports	virements	cessions	clôture
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT					
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
TERRAINS	486 754				486 754
dont composants					
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	2 679 358				2 679 358
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI					
CONST.INSTALL.GLES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS	2 064 812				2 064 812
INSTALL.TECHNIQUES-MATERIEL ET OUTILLAGES					
INSTALL.GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS					
MATERIEL DE TRANSPORT					
MATERIEL DE BUREAU-INFORMATIQUE-MOBILIER					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 230 924				5 230 924
PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL GENERAL	5 230 924				5 230 924

AMORTISSEMENTS	ouverture	dotations	reprises	clôture
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TERRAINS	38 476	1 962		40 437
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	1 062 281	137 717		1 199 998
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
CONST.INSTALL.GLES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS	1 605 438	82 417		1 687 855
INSTALL.TECHNIQUES-MATERIEL ET OUTILLAGES				
INSTALL.GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS				
MATERIEL DE TRANSPORT				
MATERIEL DE BUREAU-INFORMATIQUE-MOBILIER				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 706 195	222 095		2 928 289
TOTAL GENERAL	2 706 195	222 095		2 928 289

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

PROVISION	ouverture	amortisst fiscal exceptionnel dotation	reprise	clôture
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
CONST.INSTALL.GLES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS				
INSTALL.TECHNIQUES-MATERIEL ET OUTILLAGES				
INSTALL.GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS				
MATERIEL DE TRANSPORT				
MATERIEL DE BUREAU-INFORMATIQUE-MOBILIER				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				



FONDS DE DOTATION

31/12/2018

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	ouverture	dotations	reprises	clôture
amortissements dérogatoires				
provision pour risques (litige)				
dépréciation stocks				
dépréciation comptes clients				
DEPRECIATIONS				
TOTAL				
dotations et reprises d'exploitation				
dotations et reprises financières				
dotations et reprises exceptionnelles				



FONDS DE DOTATION

31/12/2018

ETAT DES CREANCES	BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + D'UN AN
créances rattachées à des participations			
prêts			
autres immobilisations financières			
clients douteux ou litigieux			
autres créances clients	584	584	
personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités:impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités:TVA			
Etat, autres collectivités:autres impôts, taxes...			
Etat, autres collectivités:créances diverses			
débiteurs divers			
associations affiliées			
charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	584	584	
prêts accordés en cours d'exercice			
remboursements obtenus en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES	BRUT	A 1 AN AU PLUS	> 1 AN ET < 5 ANS	A + DE 5 ANS
emprunts et dettes à 1 an maxi.à l'origine				
emprunts et dettes à + d'1 an à l'origine				
emprunts et dettes financières divers	73 909		73 909	
fournisseurs et comptes rattachés	14	14		
personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités:impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités:TVA				
Etat, autres collectivités:autres impôts, taxes, versements assimilés				
dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
associations affiliées				
autres dettes	46 440	46 440		
produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	120 363	46 454	73 909	
emprunts souscrits en cours d'exercice				
emprunts remboursés en cours d'exercice				



FONDS DE DOTATION

31/12/2018

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	0
418100 ORGANISMES FACTURES A ETABLIR	
AUTRES CREANCES	0
409800 AVOIRS A RECEVOIR	
437700 FC REMBTS A RECEVOIR	
438700 ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	
438750 IJSS A RECEVOIR	
441100 SUBVENTIONS A RECEVOIR	
468700 PRODUITS A RECEVOIR	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0
508800 INTERETS COURUS	0
TOTAL GENERAL	0

DETAIL DES CHARGES A PAYER	MONTANT
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	0
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
408400 FRS IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	0
428200 DETTES PROVISIONNES POUR CP	
428600 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	0
438200 CHARGES SOCIALES SUR CP DUS	
438600 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	
AUTRES DETTES	46 440
TOTAL GENERAL	46 440

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	0
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
TOTAL GENERAL	0

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
PRODUITS D'EXPLOITATION	
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
TOTAL GENERAL	0

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

FONDS DE DOTATION ALLP

39 boulevard Ambroise Paré
69008 LYON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes du FONDS DE DOTATION ALLP, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec les structures de l'association ADENE GROUPE

- **Administrateur concerné** : Professeur Dominique ROBERT

Votre Fonds de dotation a facturé pour l'exercice 2018 à :

- ⇒ ADENE MT pour 221 707 € HT, soit 226 200 € TTC de loyer, et 36 270 € de dépôt de garantie.
- ⇒ ADENE SS pour 11 145 € HT, soit 11 883 € TTC de loyer, et 4 327 € de dépôt de garantie.
- ⇒ ADENE GROUPE pour 168 902 € HT, soit 176 134 € TTC de loyer, et 27 598 € de dépôt de garantie.
- ⇒ ADENE HAD pour 35 252 € HT, soit 47 281 € TTC de loyer, et 5 714 € de dépôt de garantie.

Les dépôts de garantie, pour un total de 73 909 €, sont comptabilisés en cautions, au passif du bilan.

Charbonnières, le 2 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Rhône-Alpes,



Laurent SIMO